

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral établissant la liste départementale des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres du jury prévu à l'article L.2223-55-11 du CGCT chargé de la délivrance des diplômes dans le domaine funéraire

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles D.2223-55-9 et suivants ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2021 établissant la liste départementale des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres du jury chargé de la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire ;

Vu la demande de modification formulée par Monsieur DEGAUQUIER, Président de l'Union Départementale des Associations Familiales du Nord ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La liste, mentionnée à l'article 2 de l'arrêté susvisé, des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres du jury chargé de la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire, choisies parmi les représentants des usagers, désignés par le président de l'union départementale des associations familiales, est modifiée comme suit :

VII. Représentants des usagers, désignés par le président de l'union départementale des associations familiales :

- M. Roland BOUVARD ;
- M. Patrick DEROME ;
- Mme Marie-Christine MONCOMBLE.

Article 2 – Le reste de l'arrêté demeure sans changement.

Article 3 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont copie sera adressée au président de l'union départementale des associations familiales du Nord.

Fait à Lille, le **27 OCT. 2022**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture du Nord



Fabienne DECOTTIGNIES